

2

ORDONNANCE PORTANT REGLEMENTATION DES ACTIVITES DE CANOE-KAYAK, RAFTING, HYDROSPEED ET PECHE DANS LES EAUX REGIES PAR LA CONVENTION FRANCO-ESPAGNOLE DU 14 JUILLET 1959.

Le Capitaine de Frégate CASTRO IBANEZ
Commandant la Station Navale
Espagnole de la Bidassoa

et

Le Capitaine de Frégate MARCELET
Commandant la Station Navale
Française de la Bidassoa

ORDONNENT

ART.1 : La présente ordonnance s'applique dans le cours d'eau principal du fleuve Bidassoa depuis Chapitelaco Erria jusqu'à la ligne unissant les extrémités nord des jetées de l'embouchure.

ART.2 : Pour coordonner leurs activités annuelles les Fédérations et Associations sportives, constitueront une commission présidée par les Commandants Navals ou leurs délégués, et se réuniront le premier vendredi du mois de Novembre de chaque années. Les réunions se tiendront sur le territoire Français les années impaires et sur le territoire espagnol les années paires.

ART.3 : Le sport consistant à se glisser en eaux troubles sur un radeau pneumatique dénomé "rafting" ainsi que l'hydrospeed resteront interdit dans tout le tronçon international du cour d'eau.

ART.4 : On considèrera les activités de canoë-kayak divisées en deux groupes:

- 1° - Championnats officiels
- 2° - Entraînements et pratique libre

Les championnats officiels programmés et autorisés selon l'article 2 pourront avoir lieu librement dans tout le tronçon du cours d'eau.

Les entraînements et la libre pratique auront les limitations suivantes :

- Interdits depuis le 15 novembre au 15 janvier dans le tronçon de Chapitaleco Erria à San Miguel et dans les frayères de Las Minas, Cabecera de la Mina et San Miguel.
- Interdits depuis le premier samedi de mars jusqu'au 31 juillet dans la partie de Chapitaleco Erria à San Miguel, durant toute la journée et dans les Pozos de las Minas, Cabecera de la Mina et San Miguel avant 10 heures du matin.

A Hendaye, le 21 novembre 1995
Le Capitaine de Frégate CASTRO IBANEZ
Commandant la Station Navale
Espagnole de la Bidasso

A Hendaye, le 21 novembre 1995
Le Capitaine de Frégate MARCELET
Commandant la Station Navale
Française de la Bidassoa

